

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE L'EMPLOYABILITE (PRODECE)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET EN VUE DE REALISER LA SURVEILLANCE TECHNIQUE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE ET LE CONTROLE DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DES 2 CENTRES DE FORMATION SECTORIELS EN BTP ET TIC DE NKOK REPARTIS EN CINQ (5) LOTS DISTINCTS

No de Prêt : 8582 GA

No de référence : AMI/CS/01-2022/UCP-PRODECE du 10/05/2022

1. La République Gabonaise a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de financer le coût du **Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (PRODECE)** et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer les paiements autorisés au titre des contrats de consultants. La Banque n'effectuera les paiements qu'à la demande de l'ETAT Gabonais après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux clauses et conditions de l'accord de financement. Ledit accord de financement interdit tout retrait du compte de prêt destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures lorsque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que l'ETAT Gabonais ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'accord de financement ni prétendre détenir une créance sur les fonds provenant du prêt.

2. Le Gouvernement Gabonais à travers l'Unité de Coordination du Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (UCP-PRODECE) sollicite des candidatures pour le **recrutement d'un cabinet en vue de réaliser la surveillance technique, environnementale et sociale et le contrôle des travaux supplémentaires des 2 centres de formation sectoriels en BTP et TIC de Nkok repartis en cinq (5) lots distincts** :

- **Lot 1 : Travaux de construction et d'éclairage solaire du plateau sportif ;**
- **Lot 2 : Aménagement paysager et parcours de santé ;**
- **Lot 3 : Travaux d'installation complémentaire du système de sécurité (incendie) et de vidéo surveillance pour le centre sectoriel en BTP ;**
- **Lot 4 : Travaux de traitement de talus dans les deux centres ;**
- **Lot 5 : Finalisation des travaux du bloc restaurant-cuisine-infirmerie.**

Le délai est de cinq (05) mois pour l'exécution de la mission.

3. L'objectif de la mission est le suivi et contrôle pour les travaux supplémentaires des Centres Sectoriels de Formation en Bâtiment et Travaux Publics (CSBTP) et en Technologies de l'Information et de la Communication (CSTIC).

De façon spécifique il s'agit de :

- Assurer le suivi et contrôle des travaux des infrastructures ;
- Coordonner toutes les activités d'exécution des travaux ;
- Organiser et participer à la pré réception technique et réceptions provisoires
- Produire les rapports de fin de chantier et final du projet de construction.
- Valider, suivre et rapporter la mise en œuvre des mesures en lien avec les aspects environnementaux et sociaux contenus dans les PGES-chantiers des différents travaux dans chaque chantier.

Le Maître d'œuvre devra aider, autant que de besoin, les entreprises dans la planification et la programmation des travaux, et les assister dans la résolution de tous les problèmes techniques qui pourraient survenir au cours de la réalisation desdits travaux. Il devra notamment veiller à la régularité des approvisionnements des chantiers.

Au cours de sa mission, le Maître d'œuvre devra relever toutes les insuffisances techniques, organisationnelles et opérationnelles ou administratives des PME qu'il constatera afin de proposer au Maître d'Ouvrage un programme de formation appropriée pour les PME.

Les différentes tâches et déroulement de la mission sont détaillées dans les Termes de référence disponibles sur demande auprès de l'Unité de Coordination du Projet du PRODECE.

4. L'UCP-PRODECE invite les Cabinets à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Cabinets intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité du personnel qualifié, etc.). Les Cabinets peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

5. Peuvent faire acte de candidature, les cabinets remplissant les critères suivants :

Le maître d'œuvre doit être un Bureau de contrôle et avoir une expérience avérée d'au moins cinq (5) ans dans le domaine du suivi et contrôle des travaux des Bâtiments et Travaux Publics (BTP). Il mettra en place une équipe compétente et spécialisée pour mener à bien toutes les tâches qui lui sont dévolues dans le cadre de sa mission. Il fournira pour son personnel clé, les pièces justificatives ci-après : le CV détaillé, des attestations

de l'expérience sur des projets similaires et les copies de diplômes :

- **Un Chef de mission** : Ingénieur génie Civil de niveau (BAC + 5), ayant au moins cinq (5) années d'expérience avérée dans le domaine de la construction des infrastructures des bâtiments publics. Il sera responsable de la gestion des travaux, de la coordination des actions avec les différents intervenants impliqués dans la réalisation des travaux et travaillera en étroite collaboration avec les représentants de l'UCP et du comité de pilotage du projet ;
- **Un Technicien Supérieur de contrôle** : de spécialité BTP, Génie Civil ou équivalent, ayant une expérience d'au moins trois (03) années en matière de surveillance de travaux de construction des bâtiments ; et ayant été au contrôleur dans deux (02) chantiers d'importance et de nature similaire. Il assumera la supervision, le contrôle et sera permanent du chantier ;
- **Un technicien supérieur Électricien** : intervention à temps partiel, diplômé en électricité bâtiment de niveau BTS (BAC +3) ; il doit avoir au moins 3 ans d'expérience en électricité bâtiment (installation, courant fort et faible) ;
- **Un technicien supérieur en Fluides** : intervention à temps partiel, diplômé en fluide de niveau BTS (BAC +3) ; il doit avoir au moins 3 ans d'expérience en fluide ;
- **Un topographe** : le chef de la brigade topographique devra être titulaire d'un diplôme de Technicien Supérieur option topographie ou tout autre titre équivalent délivré par un établissement public ou privé reconnu, et avoir une expérience d'au moins trois (03) ans dans les travaux routiers et dans les travaux d'assainissement ;
- **Un Technicien supérieur en hygiène, santé, sécurité et environnement** : de niveau (BAC +3) ou équivalent. Il devra avoir une expérience minimale avérée de trois (03) ans dans la surveillance, le suivi et le contrôle des exigences, environnementales, hygiène, santé et sécurité contenues les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) dans leur mise œuvre dans le domaine des travaux de construction des BTP ou d'aménagement.
- **Un Technicien supérieur en sciences sociales et humaines** : diplômé en sociologie, anthropologie, droit, ou autres domaines connexes, de niveau BTS (BAC +3) ou équivalent. Il devra avoir une expérience minimale avérée de trois (03) ans dans la surveillance, le suivi et le contrôle des exigences sociales contenues dans les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), dans leur mise œuvre dans le domaine des travaux de construction des BTP ou d'aménagement. Aussi, il devra également avoir une expérience dans le suivi social des Projets financés par les bailleurs de fonds, la gestion des risques sociaux, de sauvegarde sociale, l'inclusion sociale (incluant le genre), le développement communautaire et la gestion des conflits et des plaintes.

6. Il est porté à l'attention des Cabinets intéressés que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » Version de Janvier 2011 révisées en 2014 s'appliquent, et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives (disponibles sur le site web de la Banque Mondiale <http://www.worldbank.org>).

7. Le Cabinet sera sélectionné selon la méthode fondée sur la qualification des consultants (QC) telle que décrite dans les Directives de Consultants.

8. Les Cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence (TDR) à l'adresse ci-dessous : Unité de Coordination (UCP), B.P. : 1269 Libreville – Gabon, Rue BANA BA KENGUE, villa n°267 ; ou par téléphone au n° + 241 11 44 28 78 et aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) ; et par courrier électronique à : ucp.prodecegabon@gmail.com.

Les plis porteront la mention suivante « **RECRUTEMENT D'UN CABINET EN VUE DE REALISER LA SURVEILLANCE TECHNIQUE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE ET LE CONTROLE DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DES 2 CENTRES DE FORMATION SECTORIELS EN BTP ET TIC DE NKOK REPARTIS EN CINQ (5) LOTS DISTINCTS** ».

9. Les manifestations d'intérêt écrites en français en trois (03) exemplaires (un original et deux copies) doivent être déposées à l'adresse ci-dessus en personne et par courrier, ou par envoi électronique suivi d'accusé de réception, au plus tard le **vendredi 20 mai 2022 à 12 heures 00** (heure locale).

10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Unité de Coordination (UCP) du PRODECE

B.P. : 1269 Libreville – Gabon

Quartier Haut des Gué Gué, Rue BANA BA KENGUE, villa n°267 (à côté du RAPAC, ancien siège Azur)

Tél. + 241 11 44 28 78

Email : ucp.prodecegabon@gmail.com